

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 mai 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 V. 15 G - Vœu relatif à une étude d'impact de la contribution complémentaire d'Action Logement au Département de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.301-5-2 du Code de la construction et de l'habitat ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article 1 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, fixant un objectif de construction de 70 000 logements par an en Ile-de-France ;

Vu la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat, relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement, modifiée ;

Vu la lettre d'engagement mutuel entre l'Etat et l'Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL) - Action Logement, signée en novembre 2012 ;

Considérant qu'Action Logement est financé par une contribution des entreprises employant au moins 20 salariés pour financer la résidence principale des salariés ;

Considérant que les fonds sont affectés aux investissements locatifs (logements locatifs sociaux conventionnés...), aux aides en faveur des ménages et aux versements à la Foncière Logement (chargée de développer une offre nouvelle de logements locatifs privés) ;

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle allouée au Département de Paris pour 2013 sera composée d'une contribution complémentaire d'Action Logement à hauteur de 46 M€ ;

Sur la proposition de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris demande à Mme la Ministre du Logement de réaliser une étude d'impact sur les conséquences de la contribution complémentaire d'Action Logement au Département de Paris sur la création de logements pour les salariés à Paris.